

COMMUNE DE FONTET

SÉANCE DU 03 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 03 du mois de décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRAICHE, Maire.

Présents : MM MMES FRAICHE, MALIRAT, FRANCESCHET, BENTEJAC, JALLON, GRANDCHAMP et LAFINEUSE

Pouvoirs : Mme BERGADIEU ayant donné pouvoir à Mme BENTEJAC

Excusés : MM ZANELLO, ROUZIÉ, PITOUX et LAOUÉ

Secrétaire de séance : Mme BENTEJAC

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du dernier conseil
- Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement
- Indemnité Comptable du Trésor
- Financement fibre optique
- Choix entreprise élagage base et cimetière
- Choix entreprise travaux logement communal
- Choix entreprise éclairage pétanque
- Choix entreprise alarme Service Technique
- Création de poste Adjoint Technique Territorial Principal 1^{ère} classe
- Convention mise à disposition personnel communal
- Fiches action PAPI
- Tarif loyer hangar Musée des Allumettes
- Bilan « Objectif Nage »
- Information réunion étudiants en charge du projet d'aménagement du parking de la Base
- Repas des aînés – spectacle des enfants
- Demande participation financière École de Judo
- Divers

APPROBATION COMPTE-RENDU DU 24 SEPTEMBRE 2018

Le compte-rendu de la séance du 24 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire fait une brève lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau et d'assainissement du SIEAPA. Il précise par ailleurs que ce document est consultable en Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'approuver ce bilan.

INDEMNITÉ COMPTABLE DU TRÉSOR

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre reçue de Madame Fumard, Comptable du Trésor, concernant l'indemnité de conseil demandée à la commune de Fontet, soit la somme de 438.32 euros brut. Monsieur le Maire rappelle que la Commune n'est pas tenue de verser cette somme, et qu'elle peut, si elle le décide, comme il a été choisi de le faire l'année dernière, n'en verser qu'une partie, ou encore ne rien verser du tout.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** de ne pas accorder d'indemnité à la Comptable du Trésor (5 voix pour) (2+1 voix pour donner 50% du montant demandé).

FINANCEMENT FIBRE OPTIQUE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le projet de couverture numérique du territoire de la CdC a été approuvé en Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde.

Il expose la décision communautaire prise le 25 octobre dernier concernant ce projet de couverture numérique du périmètre de la CdC et de la répartition financière des participations de la CdC et de ses communes membres.

La participation financière globale de la commune de Fontet s'élève à 19 996 € et est ainsi répartie : 50% pris en charge par la commune de Fontet : 9 983 €, 50% pris en charge par la CDC : 9 983 €. La commune de Fontet participera à compter du 01/01/2019, de manière annuelle sur une durée totale prévisionnelle de 18 ans (2019 – 2036), pour une annuité de 555 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le principe de participer à 50% du montant calculé pour la commune de Fontet du plan de déploiement Haut Mega sur la base des éléments ci-dessus, **DÉCIDE** de prévoir chaque année les inscriptions budgétaires correspondantes à compter du budget 2019 de la commune et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente.

CHOIX ENTREPRISE ÉLAGAGE BASE ET CIMETIÈRE

Monsieur le Maire informe les membres que 5 entreprises ont été contactées afin d'établir des devis, quatre ont répondu et Monsieur le Maire présente les devis reçus en mairie :

- Entreprise Multi-service Dominique Dumas pour un montant de 64 633.92 € TTC
- Entreprise Santos Veiga Carlos Luis pour un montant de 34 745.40 € TTC
- Entreprise Entretien Espacevert Franck Capeleaud pour un montant de 32 400.00 € TTC
- EURL Ets Audebert pour un montant de 22 120.80 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTTE**, à l'unanimité, le devis de l'entreprise Audebert pour un montant de 22 120.80 € TTC.

CHOIX ENTREPRISE TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les membres qu'il est nécessaire et urgent de réaliser des travaux dans le logement communal situé au 29 Le Bourg (ancien immeuble Litzelman) et présente les deux devis reçus :

- Philippe Peneau pour un montant de 3 305,33 euros TTC
- Ets Rigo pour un montant de 4 610 euros TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE**, à l'unanimité, le devis de Philippe Peneau pour un montant de 3 305,33 €.

CHOIX ENTREPRISE ÉCLAIRAGE PÉTANQUE

Monsieur le Maire informe les membres que 4 entreprises ont été contactées afin d'établir des devis, les quatre ont répondu et Monsieur le Maire présente les devis reçus :

- Würth France SAS pour un montant de 4 659,20 euros TTC
- Tereva pour un montant de 4 111,25 euros TTC
- Würth France SAS montant de 7 438,2 euros TTC
- Électric Service montant de 2 376.96 euros TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de retenir le devis de la société Électric Service pour un montant de 2376.96 euros TTC sous condition de participation de l'association, seule bénéficiaire de cette installation.

Le Conseil Municipal souhaite l'association La Boule Fontésienne prenne en charge une partie de la facture à hauteur de 70%. Monsieur le Maire se chargera de rencontrer la Présidente à ce sujet.

Le Conseil Municipal rappelle que des travaux de fermeture du patio ont été réalisés à la seule charge de la commune pour un montant de 4 140 euros TTC.

CHOIX ENTREPRISE ALARME SERVICE TECHNIQUE

Monsieur le Maire présente les quatre devis reçus :

- Alarmes automatismes montant de 2 167,81 euros TTC
- AVS montant de 1 548,00 euros TTC
- Proxeo montant de 2 072,00 euros TTC
- Proxeo montant de 1 659,60 euros TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de retenir le devis de la société Alarmes automatismes pour un montant de 2 167,81 euros TTC, avec pour objectif, dans un soucis pratique, de ne pas multiplier les fournisseurs et ainsi de n'avoir qu'un seul interlocuteur en cas de pannes ou de problèmes.

Monsieur le Maire souhaite toutefois s'entretenir avec Monsieur Lécéa afin de modifier certains détecteurs et de faire le point sur le projet d'installation de vidéo surveillance à la base de loisirs.

CRÉATION DE POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ère} classe

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires, après proposition du tableau des agents promouvables de catégorie C de la Commission Administrative Paritaire du CDG 33,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, la suppression, à compter du 04 décembre 2018, d'un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe, la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe, et **PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Monsieur Jean-Pierre Malirat souhaite que soit revu à la hausse le salaire de certains agents. Monsieur le Maire explique que cela peut se faire par le biais d'une modification du régime indemnitaire. Il rappelle par ailleurs qu'il recevra individuellement chacun des agents pour les entretiens professionnels de fin d'année, moment durant lequel pourront être évoquées les demandes des agents.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées au niveau du personnel technique de la commune de Hure. Afin d'apporter des réponses à ces difficultés, Monsieur le Maire propose de mettre à disposition en renfort un agent technique de Fontet par le biais d'une convention de mise à disposition pour une durée hebdomadaire de 17h30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de mettre à disposition de la commune de Hure un agent technique et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette mise à disposition.

PRIME DE FIN D'ANNÉE PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une prime de fin d'année a été instituée pour le personnel communal. Il propose aux membres de la reconduire cette année pour tous les agents au prorata du temps travaillé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de fixer les montants suivants pour chaque agents :

- Julio Antunez, agent technique non titulaire à temps complet : 620 euros
- Nathalie Darriet, adjoint technique titulaire à temps complet : 620 euros
- Daniel Gerlin, adjoint technique titulaire à temps complet : 620 euros
- Cédric Morales, adjoint administratif titulaire à temps complet : 620 euros
- Magali Poitou, adjoint technique titulaire à temps complet : 620 euros

FICHES ACTION PAPI

Monsieur Philippe Jallon fait le compte-rendu de la réunion à laquelle il a assisté au sujet de la mise en place de fiches Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de mettre en place ces fiches action pour la commune et prévoit également de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

TARIF LOYER HANGAR MUSÉE DES ALLUMETTES

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre reçue de Monsieur Guy Darthial, Président du Musée d'Artisanat et des Monuments en Allumettes, et dans laquelle il demande le renouvellement du loyer pour les locaux utilisés par l'association à la même condition que celle de l'année passée, à savoir pour un montant annuel de 460 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de renouveler le loyer pour la somme de 460 euros.

BILAN « OBJECTIF NAGE »

Monsieur le Maire présente aux membres le bilan de l'opération « Objectif Nage » pour la saison 2018 qui a connu un grand succès à la Base de Loisirs de Fontet.

Le Conseil Départemental propose à la commune de Fontet de se porter à nouveau candidate pour 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de candidater pour accueillir l'opération en 2019.

INFORMATION RÉUNION AVEC LES ÉTUDIANTS EN CHARGE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARKING DE LA BASE

Monsieur le Maire présente au Conseil l'étude réalisée par les étudiants sur le projet d'aménagement d'une nouvelle aire de camping-cars. L'étude très poussée met en avant les avantages et les inconvénients du site, tant pour les utilisateurs que pour les promeneurs, pêcheurs etc...

Un nouveau groupe d'étudiants doit travailler cette année sur le projet de réaménagement du parking de la Base de Loisirs.

REPAS DES AÎNÉS - SPECTACLE DES ENFANTS

Monsieur le Maire fait le point sur le repas des aînés du samedi 12 janvier prochain, il présente aux membres les 3 devis des traiteurs reçus en mairie. Le devis retenu cette année est celui du Relais Bazadais

Madame Anne-Marie Bentejac présente quant à elle les deux spectacles proposés par Monsieur Jacquy. Les enfants présents se verront remettre cette année encore 2 places de cinéma pour les étrennes.

DEMANDE PARTICIPATION FINANCIÈRE ÉCOLE DE JUDO

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier reçu en mairie de l'école de judo réolaise. Celle-ci sollicite le Conseil Municipal afin d'obtenir une participation financière pour les frais occasionnés à l'occasion de la Coupe d'Europe en Hongrie à laquelle participera Hugo Simmonet, jeune fontésien. La compétition devait avoir lieu les 17 et 18 novembre dernier.

Monsieur le Maire propose donc de contacter Monsieur Simmonet afin de savoir si il a pu concourir. Le Conseil Municipal se prononcera ultérieurement sur les suites à donner.

CONTRIBUTION BUDGET SDIS

Monsieur le Maire fait part au Conseil des propositions du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde afin de pérenniser ses capacités d'intervention au regard de la sollicitation opérationnelle.

En effet, la croissance démographique importante entre 2002 et 2018 se répercute sur les besoins d'intervention et des écarts de cotisations liés aux réalités des populations desservies ont été constatés. Afin de maintenir un service de sécurité et d'incendie, un groupe de travail installé par le Préfet a proposé une actualisation des cotisations sous forme de contribution volontaire annuelle avec signature d'une convention annuelle conclue entre le SDIS et les collectivités contributrices et une répartition plus adaptée aux fonctionnements et aux investissements du SDIS au cours des trois prochaines années.

Cette contribution volontaire serait supportée par la CDC du Réolais en Sud Gironde avec l'octroi par les communes membres d'une participation exceptionnelle en fonctionnement d'un montant de 1 euro par habitant au titre de l'année 2019.

Dans le cadre de cette convention, le SDIS continuera à assurer gratuitement le contrôle des hydrants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE**, l'octroi par la commune de Fontet à la CDC du Réolais en Sud Gironde d'une participation exceptionnelle d'un montant de 1 euro par habitant au titre de l'année 2019 pour couvrir la contribution exceptionnelle au SDIS de la Gironde et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente.

DIVERS :

LE PETIT FONTÉSIEEN : Monsieur le Maire présente aux membres la nouvelle maquette du petit Fontésien. Nouvelle typographie, nouvelles couleurs, il ne reste plus qu'à finir d'écrire les articles. Remerciements à Madame Valérie Bergadieu pour son précieux travail sur nos outils de communication.

PONTON DE PÊCHE : Monsieur le Maire informe que les financements pour la création du ponton handipêche et le panneau d'information à l'entrée de la Halte Nautique ont été validés. Une réunion de terrain sera bientôt calée dès le choix du prestataire retenu.

TRACTOPELLE : Monsieur le maire informe des pannes à répétition sur le tractopelle. Un remplacement sera à prévoir au prochain exercice budgétaire.

COMMISSION PERSONNEL : Monsieur Jean-Pierre Malirat souhaite que la commission du personnel se réunisse prochainement sans la présence du personnel.

ÉCOLE : Madame Muriel Grandchamp informe les membres de la demande émanant de Madame Anne Veuille, institutrice de la classe de CE2, pour l'acquisition de tables individuelles. Elle doit faire cette demande auprès du SIVOS.

DÉNOMINATION DE NOMS DE RUES : Monsieur le Maire informe les membres de la nécessité de mettre en place un groupe de travail pour la dénomination de noms de rue afin de faciliter le repérage et les déplacements dans la commune par les différents services (La Poste, la gendarmerie, les pompiers etc...)

ANIMATION CANAL : Monsieur le Maire informe les membres que les deux offices de tourisme départementaux se sont unis pour travailler sur des animations sur le canal. Une animation devrait avoir lieu à Fontet le 7 juillet 2019.

VŒUX AU PERSONNEL : La traditionnelle soirée des vœux au personnel communal et aux bénévoles de la bibliothèque aura lieu le 21 décembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h15